

Le guide sur leurs droits sera finalement distribué aux détenus

MARDI 06 DÉCEMBRE 2016

[Rachad Armanios](#)

PRISONS GENEVOISES • L'Office cantonal de la détention disait ne pas pouvoir assurer les mises à jour de la brochure, faite par la Faculté de droit. Six cents exemplaires seront diffusés à Champ-Dollon.



Six cents exemplaires d'une [brochure sur les droits des personnes en détention provisoire](#) ont été distribués à la prison de Champ-Dollon et seront prochainement mis à disposition des détenus. En octobre, l'Office cantonal de la détention (OCD) n'avait pas voulu prendre la responsabilité d'une distribution aux détenus de cette publication, écrite par des étudiants de la Faculté de droit.

Ce livret de 108 pages a été réalisé dans le cadre de la Law Clinic, un séminaire pratique destiné aux étudiants de master consacré aux droits des personnes vulnérables. Santé, formation, sanctions, droit à l'information, droit de vote... Toutes les questions auxquelles sont confrontées les personnes en détention provisoire à Champ-Dollon trouvent des réponses dans cet ouvrage de vulgarisation, également destiné aux professionnels ou aux familles de détenus.

Mais en octobre, la [Tribune de Genève](#) révélait que ce travail ne serait pas communiqué aux principaux intéressés. «Cette brochure résulte d'une démarche académique et ne constitue pas un 'mode d'emploi concret' de la vie en détention, à l'inverse du règlement de la prison, justifiait Laurent Forestier, directeur de la communication. La jurisprudence relative aux conditions de détention est très changeante et la distribution d'une telle brochure implique une obligation de réactualisation permanente que nous ne pourrions assumer. Nous n'entendons donc pas à ce stade assurer une distribution aux détenus, car nous ne pourrions garantir une égalité d'accès à l'information ni nous porter garants de la mise à jour du document.»

Rétropédalage?

«Une brochure par cellule sera distribuée», nous confirme aujourd'hui M. Forestier, selon qui le «malentendu» a été dissipé: «Nous n'avons jamais bloqué la distribution, mais affirmé que nous ne pourrions être garants du 'service après-vente' – mise à jour de la jurisprudence, réimpressions, éventuelles traductions – d'une publication que nous avons soutenue mais dont nous ne sommes pas les auteurs.»

Maya Hertig Randall, professeure responsable de la Law Clinic, se réjouit que les principaux intéressés puissent avoir maintenant accès à la brochure. «Aucune retouche n’y a été apportée, assure-t-elle. Nous ne demandons pas à l’OCD de se sentir responsable de faire une mise à jour, que nous n’excluons pas à l’avenir même si son absence ne rendrait pas la brochure caduque ou inutile.»

La vie de la prison est régie par la loi et le règlement de Champ-Dollon, lequel est à disposition des détenus. Il a été traduit en arabe et en albanais, les langues étrangères les plus parlées, tandis que des pictogrammes synthétisent les points les plus importants pour qu’ils soient compris le plus largement possible. La brochure offre une vision plus large des droits et devoirs des prisonniers, y compris à destination du personnel pénitentiaire qui y a accès par le biais de la version internet. Reste la barrière de la langue dans un univers carcéral multiculturel. Une réflexion est en cours pour publier une traduction dans cinq ou six langues étrangères.

Source: https://www.lecourrier.ch/144827/le_guide_sur_leurs_droits_sera_finalement_distribue_aux_detenus